PROTOCOLE ANTI-COVID DE REPRISE DES ACTIVITES ASSOCIATIVES AU SEIN DES LOCAUX DE LA VILLE D'ARPAJON



La reprise des activités associatives s'effectuera, pour toutes les associations bénéficiant de créneaux horaires dans les locaux Arpajonnais, à partir du 1^{er} septembre 2020, sous réserve du retour de leurs accords signés, d'appliquer le présent protocole.

Obligations des associations :

- Nous retourner un document signé par le président (ou présidente), certifiant être garant du bon respect de l'application du présent protocole par tous adhérents de son association.
- Appliquer le protocole dans sa totalité sans déroger à aucun article.
- Nommer un ou plusieurs référants Covid pour chaque séance ou présence d'adhérents dans la salle.
- Relever l'identité de tout adhérent présent à chaque séance (pour suivi Sécurité Sociale en cas de contamination).
- Fournir un ou plusieurs dispositifs de distribution de gel hydroalcoolique pour les adhérents à l'entrée et sortie des salles et le nécessaire de désinfection des matériels.
- Le président ou le référent COVID de l'association devra prévenir la mairie de toute contamination pouvant avoir eu lieu pendant une séance en sa présence.

Tout manquement à une de ces obligations pourra entrainer l'interdiction d'accès de toute l'association mise en cause dans les locaux de la ville d'Arpajon.

Description du protocole spécifique à la Société Musicale d'Arpajon:

- Toutes les personnes pénétrant dans la salle du 9 avenue Aristide Briand doivent être masquées (sauf enfant de moins de 11 ans).
- Avant d'entrer dans la salle, tout le monde doit se désinfecter les mains à l'aide de gel Hydroalcoolique (sans limite d'âge) dans l'entrée. Cela permettra à chacun de toucher les points de contact (poignées de porte, etc...), les meubles, les partitions, etc...
- Les toilettes ne seront accessibles que par une personne à la fois et devront être désinfectées après chaque passage (bouton de chasse d'eau et robinet du lavabo).
- L'accès à la cuisine ne sera possible que par deux personnes à la fois. Les ustensiles utilisés devront être immédiatement lavés. Les mains ne seront essuyées que par des serviettes jetables.
- L'accès aux archives et à la salle des instruments ne sera possible que par deux personnes à la fois.

- Avant la répétition;

- Une équipe ouvre les fenêtres. On essaiera de les garder ouvertes le plus longtemps possible pendant le déroulement de la répétition.
- Une équipe met en place les chaises espacées au minimum d'un mètre (contrôle possible avec des baguettes d'un mètre), et les pupitres. Elle nettoie les chaises et les pupitres avec des lingettes désinfectantes,
- Une ou plusieurs serviettes Sopalin jetables sont placées devant chaque instrument à vent car les clés d'eau ne doivent pas être vidées sur le sol.

- Les percussions et les instruments électriques sont mis en place par les musiciens concernés.
- Tous les étuis et sacs éventuels ne devront pas être stockés en contact (respecter la distance maximum possible en rapport du lieu de stockage).
- Le masque ne sera retiré par les instrumentistes à vent que lors de l'arrivée à leur place. Les autres musiciens gardent le masque.
- Le masque devra être remis lors de tous les déplacements ne faisant pas partie de la pratique musicale.
- L'accès au classeur des partitions et aux archives n'est autorisé qu'à l'archiviste ou à son aide désigné qui distribuent les partitions en cas de besoin.

- A la fin de la répétition;

- Les musiciens à vent remettent leurs masques, nettoient leur instrument à leur place, quittent leurs places, et jettent leur Sopalin de clé d'eau dans une poubelle spéciale. Ils rangent leur instrument dans leur étui en évitant les rapprochements. Ils se désinfectent les mains s'ils désirent aider au rangement.
- Une équipe nettoie les chaises et les pupitres avec des lingettes désinfectantes, et les range au fond de la salle.
- Les percussions et les instruments électriques sont rangés par les les musiciens concernés.
- Une équipe nettoie le sol aux endroits souillés par les clés d'eau.
- Une équipe nettoie les points de contact: poignées de porte, et d'armoire, interrupteurs, robinets, bouton de chasse d'eau des toilettes
- Les musiciens sortent en évitant de se grouper à l'intérieur avant la sortie. Ils peuvent se regrouper à l'extérieur, où un pot peut être consommé.
- Toutes les séances, déplacements, et présences dans la salle devront être sous la surveillance des référants Covid.